

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, à compter de 10 h 15, le 27 janvier 2011.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du conseil
- Mme la conseillère Christiane Bois, Québec
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M. le conseiller Simon Brouard, Québec
- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Jean Guilbault, Québec
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- M. le conseiller Robert Maranda, Lévis
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans

Sont absents :

- M. le conseiller Richard Côté, Québec
- M. le préfet Jacques Marcotte, MRC de La Jacques-Cartier

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

### Ouverture de la séance

La séance est ouverte. Il est constaté quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2011-01**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour présenté en reportant à la séance du 24 février le point 3 « Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 novembre 2010 ».

Adoptée

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2010

#### **Résolution n° C-2011-02**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2010.

Adoptée

Modification au RCI régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes

**Résolution n° C-2011-03**

Sur proposition de Mme Michèle Morin-Doyle, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement no 2011-43 joint en annexe 3 au présent mémoire de façon à ce que l'impact environnemental des normes actuelles, notamment en ce qui a trait aux pentes des talus et fossés, soit amoindri et que les chemins et aire de montage nécessaires aux éoliennes puissent être aménagés en prenant en compte la présence de prises d'eau potable à l'aval.

D'inclure à ce règlement no 2011-43 de nouvelles règles ayant trait à l'apparence des éoliennes afin de permettre un dégradé de vert à la base de ces dernières.

De transmettre ce mémoire et ses annexes, incluant le règlement no 2011-43 adopté, au ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi qu'aux représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Référence : Mémoire du 19 janvier 2011

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Consultation publique sur la Stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) et le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF)

**Résolution n° C-2011-04**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu :

D'entériner le projet de mémoire relatif à la Stratégie sur l'aménagement durable des forêts (SADF) et au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF);

De transmettre le mémoire à la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) tel que prévu dans les modalités de consultations établies par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Monsieur Jean Guilbault, conseiller à la Ville de Québec, déclare son intérêt dans cette question et s'abstient de voter.

Adopté

Référence : Mémoire du 21 janvier 2011

Responsable : Aménagement du territoire

Demande d'avis no 370292 relative à l'aliénation de certains lots en zone agricole par le CN

**Résolution n° C-2011-05**

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

Que la CMQ informe la CPTAQ qu'elle est en accord avec la demande du Canadien National tel que décrite au dossier 370292 de la CPTAQ puisqu'elle permettra notamment d'agrandir une réserve écologique et que les terrains en cause ne présentent aucun intérêt pour l'agriculture;

Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises à la CPTAQ, à la Ville de Lévis, ainsi qu'aux représentants et mandataires du Canadien National afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 11 janvier 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Demande d'avis no 369991 relative à une conduite régionale d'égout à Québec

**Résolution n° C-2011-06**

Sur proposition de Mme Christiane Bois, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est unanimement résolu :

Que la CMQ informe la CPTAQ :

- Qu'elle est en accord avec la demande de la Ville de Québec tel que décrite au dossier 369991 de la CPTAQ puisqu'elle permettra notamment de corriger une problématique environnementale en zone agricole;
- Qu'elle renonce à tout examen ou autre délai relatif à cette demande, notamment celui de 30 jours suivant une éventuelle orientation préliminaire relative à ce dossier, et ce, compte tenu de son caractère d'urgence;

Que copie du présent mémoire et de ses annexes soient transmises à la CPTAQ, à la Ville de Québec, ainsi qu'aux représentants de l'UPA locale afin d'étayer la position de la CMQ.

Référence : Mémoire du 17 janvier 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Modification au RCI de Lévis relatif à la fonction résidentielle

**Résolution no C-2011-07**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Guy Dumoulin, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) que la CMQ est favorable à l'entrée en vigueur du règlement RV-2010-10-10 ayant pour objet de modifier son règlement de contrôle intérimaire RV-2008-07-77 relatif à la gestion de la fonction résidentielle.

De transmettre au MAMROT et à la Ville de Lévis copie du présent mémoire et ses annexes afin de justifier la décision de la CMQ.

Référence : Mémoire du 12 janvier 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement no 293-12-2010 de la MRC Nouvelle-Beauce

**Résolution n° C-2011-08**

Sur proposition de M. Robert Maranda, appuyée par Mme Michèle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

Que la CMQ informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qu'elle n'émettra pas d'avis relativement au projet de règlement n° 293-12-2010 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

Référence : Mémoire du 20 janvier 2011  
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée

Plan d'effectifs de la CMQ

**Résolution n° C-2011-09**

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, appuyée par M. Simon Brouard, il est unanimement résolu :

De modifier le plan d'effectifs de la CMQ pour inclure le poste de « Directeur des communications et des affaires corporatives ».

De nommer M. Benoît Massicotte à titre de « Directeur des communications et des affaires corporatives » suite à l'entrée en fonction du nouveau secrétaire, aux mêmes conditions salariales.

D'autoriser le virement de 25 000 \$ de l'activité « Environnement/Saint-Laurent », et de deux autres virements à l'interne de 25 000 \$ chacun provenant de l'activité « Administration générale » à partir des fonctions « Honoraires professionnels » et « Projets spéciaux », à la fonction « Secrétariat ».

Référence : Mémoire du 27 janvier 2011  
Certificat du trésorier : CT-2011-01  
Responsable : Direction générale - Trésorerie

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2011-10**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Robert Maranda, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 27 janvier 2011 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 18 novembre 2010;
- b) Procès-verbal de la séance extraordinaire téléphonique du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 6 décembre 2010.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.


Clôture de la séance

**Résolution n° C-2011-11**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, appuyée par M. Marcel Corriveau, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

  
PRÉSIDENT

  
SECRETÉAIRE